



Direction Générale du Développement

le 16 juin 2016

Division DVI

Monsieur Claude AZAM
Directeur du Bureau d'enquêtes
sur les accidents de transport
terrestre
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cedex

N/Ref : CF/KJ

Objet : accident chemin du Quart

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier, en date du 4 avril 2016, et au rapport annexé, nous vous informons que le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a suivi les recommandations formulées dans le rapport d'enquête du BEATT.

En effet, les travaux suivants ont été réalisés :

- débroussaillage végétation aux abords

Recommandations R1

- Repositionnement du panneau B13 intersection chemin du Quart et RD 928

- La signalisation a été complétée chemin du Quart avec interdiction véhicule + de 3,5 T venant des chemins Chaubart, Capperouge et Bégué.

Recommandations R2

- Les pannonceaux « sauf riverains » ont été enlevés et remplacés par des pannonceaux « sauf véhicules autorisés » et l'arrêté a été mis en conformité le 18 novembre 2015.

Pour l'élargissement du passage à niveau n°169, nous avons rencontré les services de la SNCF, le 3 février dernier, pour identifier avec eux une solution appropriée.

La solution la plus pertinente serait l'élargissement des abords du passage à niveau en créant une aire de croisement de part et d'autre de celui-ci (élargissement de la route par busage sur 20 m). Les travaux seront réalisés cet été.

En complément de ces actions, le chemin du Quart a été limité à 70km/h.

Enfin, nous attirons l'attention de vos services sur le fait que la poursuite de la réalisation du BUO est conditionnée par d'éventuelles subventions de l'état.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame la Présidente
Du Grand Montauban Communauté
D'Agglomération

Brigitte BAREGES